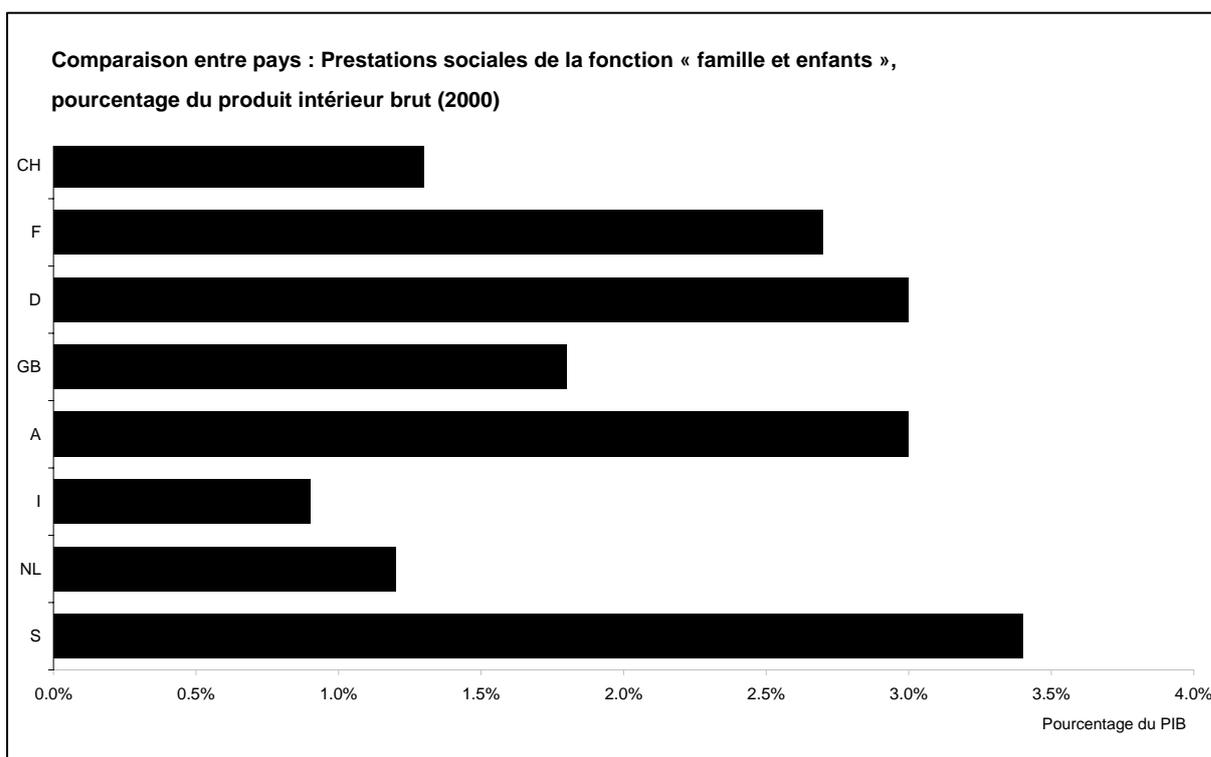


FICHE D'INFORMATION

Office fédéral des assurances sociales

Allocations familiales dans quelques pays européens

Il est difficile et délicat de comparer le montant des allocations familiales entre différents pays. D'une part, ce montant doit être mis en relation avec le niveau de vie du pays en question. D'autre part, les allocations familiales ne constituent qu'un des instruments dans les systèmes respectifs de compensation des charges familiales. Le meilleur moyen d'arriver à une comparaison parlante sera donc de prendre des pays ayant un niveau de vie analogue et de comparer la somme des prestations sociales accordées par l'Etat aux familles. On en trouve un exemple pour l'année 2000 dans le dernier Rapport sur les familles (2004) :



Les dépenses pour les familles sont partout modestes, comparées aux autres prestations sociales. En 2000, entre 0,9 % (Italie) et 3,4 % (Suède) du produit intérieur brut (PIB) ont été consacrés au soutien aux familles. En Suisse, les dépenses consacrées aux familles et aux enfants n'atteignent que 1,3 % du PIB.

Les allocations familiales versées dans ces pays sont les suivantes :

Pays	Bénéficiaires	Limite d'âge	Montant (mois)
Suisse (nouvelle loi fédérale)	Tous les salariés et, sous condition de ressources, les personnes sans activité lucrative	- 16 ans	- 129 € enfant âgé de moins de 16 ans ou incapacité de gain jusqu'à 20 ans
		- 20 ans (incapacité de gain)	
		- 25 ans (formation, études)	- 161,30 € enfant de 16 à 25 ans en formation
Allemagne	Tous les résidents	- 18 ans	- 154 € : 1 ^{er} enfant
		- 21 ans (chômage)	- 154 € : 2 ^e enfant
		- 27 ans (formation, études)	- 154 € : 3 ^e enfant
		- illimitée (handicap grave)	- 179 € : 4 ^e enfant et suivants

Pays	Bénéficiaires	Limite d'âge	Montant (mois)
		survenu avant 27 ans)	
Autriche	Tous les résidents	- 18 ans - 21 ans (chômage) - 26 ans (formation, études) - illimitée (incapacité de travail)	- 105,40 € : enfant âgé de moins de 3 ans - 112,70 € : enfant âgé de plus de 3 ans - 130,90 € : enfant âgé de plus de 10 ans - 152,70 € : enfant âgé de plus de 19 ans - Majorations à partir de 2 enfants et majoration spéciale pour infirmes graves - Supplément pour famille nombreuse sous conditions de ressources
France	Tous les résidents	20 ans (pour autant que l'enfant ne gagne pas plus de 55 % du SMIC)	- 117,14 € : 2 enfants - 267,21 € : 3 enfants - 417,29 € : 4 enfants - 567,37 € : 5 enfants - 717,45 € : 6 enfants - 150,08 € par enfant en plus
Italie	Salariés sous conditions de ressources	- 18 ans - illimitée (infirmité grave)	Dépend du revenu et du nombre d'enfants
Pays-Bas	Tous les résidents	17 ans	Dépend de l'âge et du nombre d'enfants
Royaume-Uni	Tous les résidents	- 16 ans - 19 ans (études)	- 107 € : 1 ^{er} enfant - 72 € pour chaque enfant suivant
Suède	Tous les résidents	16 ans	112 € Supplément famille nombreuse : - 11 € pour le 2 ^e enfant - 38 € pour le 3 ^e enfant - 92 € pour le 4 ^e enfant - 112 € pour le 5 ^e et les suivants

Information: réseau MISSOC (Système d'information mutuelle sur la protection sociale dans les Etats membres de l'UE et de l'EEE), http://www.europa.eu.int/comm/employment_social/missoc/index_fr.html

Renseignements

- Marc Stampfli, chef de secteur, OFAS, tél. 031 322 90 79, mél : familienfragen@bsv.admin.ch
- Maia Jaggi, OFAS, tél. 031 322 91 83, mél : familienfragen@bsv.admin.ch

Informations complémentaires

Rapport sur les familles 2004 : Structures nécessaires pour une politique familiale qui réponde aux besoins, Département fédéral de l'intérieur (DFI), 3003 Berne
(http://www.ofas.admin.ch/forschung/publikationen/familienbericht_f.pdf)